

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 34 du 10 juillet 2014**

**PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale**

**Texte 3**

**DÉCISION N° 11/DEF/SGA/DCSID/SDPSI**  
portant caducité de conventions.

*Du 2 juin 2014*

**DÉCISION N° 11/DEF/SGA/DCSID/SDPSI portant caducité de conventions.**

*Du 2 juin 2014*

NOR D E F E 1 4 5 1 0 9 2 S

---

*Références :*

Décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 20 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 110.4.2.1, 640.2.1, 660.3.1) modifié.

Arrêté du 14 janvier 2012 (JO n° 26 du 31 janvier 2012, texte n° 5 ; signalé au BOC 22/2012 ; BOEM 110.4.2.12, 508.1.1.2) modifié.

*Textes caducs :*

Convention génie du 6 mai 1981 (BOC, 1989, p. 3327 ; BOEM 508.1.1.3) modifiée.

Convention génie du 17 mai 1983 (BOC, 1989, p. 3327 ; BOEM 508.1.1.3).

Convention génie du 17 mai 1983 (BOC, 1989, p. 3328 ; BOEM 508.1.1.3).

*Référence de publication :* BOC n° 34 du 10 juillet 2014, texte 3.

---

1. Compte tenu des dispositions des textes cités en référence, les conventions suivantes sont caduques :

- convention génie du 6 mai 1981 modifiée, relative aux modalités d'exécution des travaux d'infrastructure appliquées à l'école polytechnique et confiée au service du génie en application des directives du ministre de la défense ;

- convention génie du 17 mai 1983 relative aux modalités d'exécution de l'assistance technique qui peut être fournie par le génie au profit de l'institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour les travaux d'infrastructure appliqués aux immeubles non domaniaux dont elle assure la gestion ;

- convention génie du 17 mai 1983 relative aux modalités de gestion et d'exécution des travaux d'infrastructure concernant les immeubles dont l'IGESA a la gestion, par convention de gestion défense-budget-IGESA du 25 janvier 1981.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,  
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

René STEPHAN.